N° 168 — 14e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

(28 Prairial, An 110)

Mardi 17 Juin 1902

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commencera le 1er Juillet la publication des

MYSTÈRES DE PARIS

le célèbre roman d'Eugène SUE

LIRE PLUS LOIN :

Les voyages présidentiels.

A LILLE. — Les fêtes pour les victimes de la Martinique : Le grand cortège.

— Les Prévoyants de l'Avenir : La réunion de l'Hippodrome.

— Les Pêcheurs à la Ligne : Assemblée générale des Présidents de Sociétés.

Au dehors et au dedans

Le nouveau ministère a maintenu en place deux ministres qui faisaient partie du précédent ordre de choses : le ministre de la guerre et le ministre de la paix. C'est une manière d'équilibre. J'appelle ministre de la paix, celui des affaires étrangères ; il mérite deux fois ce nom, par la nature même de sa fonction et par sa prudence.

Le ministre des Affaires Etrangères doit être toujours le ministre de la paix ; M. Delcassé l'a été, l'est et le demeure naturellement par les dispositions de son esprit autant que par les principaux actes de sa longue existence ministérielle au Quai d'Orsay, où il est venu du pavillon de Flore.

Quatre ministères se sont déjà succédé depuis ce temps-là, le ministère Henri Brisson (28 juin 1898), le ministère Charles Dupuy (1er novembre 1893), le ministère Waldeck-Rousseau (22 juin 1899) et aujourd'hui, le ministère Combes, qui durera ce qu'il pourra, mais qui a déjà franchi une crise depuis sa naissance, car M. Vallé a failli glisser sur une pelure d'orange qu'il rencontra dans son antichambre en arrivant au ministère de la place Vendôme.

Dans quelques jours, au 28 juin prochain, il y aura donc juste quatre ans que le même ministre conduit nos affaires étrangères, et le pays trouve cela très bien, parce que nos affaires sont parfaitement conduites et parce que c'est une bonne habitude à prendre de laisser le plus longtemps possible dans ses fonctions l'homme qui représente la France devant les gouvernements du monde.

La coalition des politiciens brouillons et turbulents, qui vient de recevoir une si rude tape aux élections générales, avait, parmi ses diverses sottises, commis celle de tourner ses plus vives attaques contre le quai d'Orsay ! sans doute parce que l'on n'y est pas brouillon ni turbulent, mais que l'on y montre, au contraire, toutes les qualités les plus opposées à cette agitation vaine. Aujourd'hui, cette coalition est en morceaux, et il ne paraît pas probable qu'elle se recolle d'ici à longtemps.

Mais ce nous est vraiment un plaisir de nous rappeler comment ces bons nationalistes, gardiens jaloux du patriotisme s'efforçaient de diminuer le Président de la République et le ministre des Affaires Etrangères qui allaient rendre visite au Tsar et à la Russie. A les en croire, M. Delcassé était déjà virtuellement remplacé, il ne rentrerait en France que pour opérer son déménagement, en sorte que le Tsar s'abusait bien fort en pensant avoir devant lui un ministre ! Et c'étaient des gorges chaudes et des plaisanteries du plus haut goût ! Le voyage de Cronstadt n'offrait rien de moins qu'une mystification, dont le Tsar lui-même était le jouet. On n'avait jamais vu tant de bonne grâce et d'habileté à défendre le prestige et le bon renom de la France au dehors !

C'est ainsi, d'ailleurs, que nos nationalistes ont toujours montré leur belle compréhension de l'esprit français et de la politique française, tant au dehors qu'au dedans, ce qui explique les succès ininterrompus qu'ils ont recueillis dans les conseils des gouvernements étrangers comme dans les élections générales de leur propre pays. Ah ! si nous les avions eus au quai d'Orsay, ne fut-ce que six semaines, quel brouillamini mondial !

On n'a jamais qu'une idée fort incomplète des actes, des démarches et des travaux d'un ministre des Affaires Etrangères, surtout quand il est sage et discret, quand il ne fait pas le matamore et ne recherche pas la réclame contemporaine. Mais ce que l'on a remarqué à première vue, c'est que l'alliance Franco-Russe, véritable pivot de la paix, a pris toute sa solidité et tout son développement.

La convention relative aux affaires Chinoises est venue comme un corollaire de l'alliance fondamentale, et la paix a paru affermie dans le plus lointain Orient comme elle l'est en Europe. Cela aussi durera comme cela pourra, et très longtemps, nous l'espérons ; mais si l'allure générale des choses devait changer un jour, on verrait peut-être que ce sont les plus sages qui sont les plus fermes, les plus résolus et les plus courageux, comme cela arrive généralement parmi les hommes ; tandis que les plus turbulents dans la paix se montrent assez souvent, par compensation, les plus apaisés en face du péril, ayant dépensé toute leur fougue quand ils n'en avaient pas besoin.

Nos affaires au Maroc ne semblent pas du tout en mauvaise voie ; nos relations avec l'Italie sont un des précieux résultats, et qui nous est particulièrement cher, du travail assidu qui se fait sans bruit au Quai d'Orsay ; les Etats-Unis et l'Espagne n'ont pas oublié notre médiation sincère et loyale dans de douloureuses circonstances. Notre situation est bonne partout, nous avons la confiance et le respect qui nous sont dûs. N'est-ce point parce que tout se passe à l'honneur de notre pays, et pour la sécurité générale des nations, que l'on a à subir toutes les marques de la mauvaise humeur des gens qui voudraient mettre le feu à la poudre dans les quatre coins du monde ?

Un ministre des relations extérieures d'un pays quelconque aurait toujours le droit de dire : « Faites-moi de la bonne » politique intérieure, je vous ferai de la » bonne politique extérieure. » Mais si on lui en fait de la mauvaise au dedans, et, si, néanmoins, il en fait de la bonne au dehors, avouons qu'il a double mérite, ayant à travailler dans d'aussi détestables conditions. Les personnes dont le patriotisme ardent ne saurait jamais se satisfaire, nous montreraient mieux la bonne qualité de leur nationalisme, en nous laissant d'abord la paix et la tranquillité au dedans, au lieu d'ennuyer le pays par leurs divagations et par leurs comédies qui, vraiment, ne sont pas drôles.

Hector DEPASSE.

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Un peuple peut être forcé de faire la guerre, comme un individu de commettre un homicide, pour défendre son existence. Mais un peuple n'est pas plus excusable de spéculer sur le meurtre et l'usurpation pour accroître sa puissance, qu'un individu de tuer son voisin pour se débarrasser d'une rivalité ou pour agrandir son domaine.

DE LATÉNA.

Silhouette-Eclair

M. CHAUMIÉ
Ministre de l'Instruction publique

Cinquante-trois ans. Avocat, maire d'Agen. Sénateur depuis 1897.

Figure ronde, grand, légèrement voûté, à la physionomie douce et intelligente à la fois ; aurait l'air d'un gros propriétaire retiré des affaires, n'étaient ses favoris qui lui donnent un peu l'allure d'un magistrat de province ; chevelure très abondante, poivre et sel, que partage une raie impeccable.

Block-Notes

CHRONIQUE DU GRAS

Un de nos amis, de passage à Aix-les-Bains, a transcrit, pour la plus grande édification de nos lecteurs, l'avis ci-dessous, qui égaie le vieux porche de l'église d'Aix :

PERMISSION POUR L'USAGE DU GRAS

Permission de faire gras est accordée :

1. Le samedi, à tous les fidèles ;

2. A tous les baigneurs, lors même qu'ils ne se baigneraient pas ;

3. A tous les pauvres qui vivent de l'assistance publique.

Ce dernier paragraphe est plutôt cynique. Autoriser les mendiants à manger de la viande ! Si encore ces bons sacristains leur offraient la côtelette de l'amitié.

MAFFLAN.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

LES LIVRES INTERDITS

La loi du 27 février 1880. — Manuels cléricaux. — Une œuvre à poursuivre. — Modifications necessaires. — Contrôle difficile. — Supercheries cléricales. — La crainte d'une erreur. — La liste complète des livres interdits est nécessaire.

On sait que l'Eglise interdit à ses fidèles la lecture de certains livres suspects au point de vue catholique. On sait moins bien que l'Etat trouvant bon ce moyen de défense se l'est approprié. Il proscrit, cependant, de temps à autre, dans toutes les écoles publiques et privées, quelques ouvrages « comme contraires à la morale, à la Constitution et aux lois ». Mais on en parle si peu que le public en général l'ignore.

En vertu de l'article de la loi du 27 février 1880, c'est le conseil supérieur de l'instruction publique qui est chargé de dénoncer ces ouvrages. Cette assemblée joue ainsi auprès du gouvernement le rôle de la congrégation de l'Index.

C'est elle qui propose l'excommunication laïque que lance le ministre sous la forme d'un arrêté. La dernière bulle de M. Leygues est datée du 26 mai dernier.

La liste des livres condamnés est courte. Mais il semble qu'elle doive rapidement s'allonger, car le conseil supérieur de l'instruction publique a l'air de vouloir prendre l'habitude (ou la peine) de rechercher les manuels entachés d'esprit foncièrement clérical qui calomnient notre civilisation laïque et notre régime républicain. Il en découvre à chaque session, depuis l'année dernière.

Nous ne pouvons que l'engager à poursuivre l'expulsion des livres violents et mensongers, qui, sous prétexte d'instruire la jeunesse, la corrompent.

Tous les amis sincères de la vérité applaudiront.

La formule d'interdiction

Mais pour faire disparaître effectivement ces livres des classes, le ministre de l'instruction publique aurait besoin, ce nous semble, de modifier la forme de l'arrêté qu'il rend pour les proscrire.

Voici en effet de quelle manière l'interdiction des ouvrages est prononcée.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les brochures éditées dans la collection dénommée *Union nationale de France*, sous les titres suivants : *Objections*, sans nom d'auteur, aux bureaux du *Peuple Français*, rue Montmartre, n° 123, à Paris ; *Solution des questions sociales ou Canevas de conférences sur les questions sociales : Règlement général ; Appel à tous les honnêtes gens de France.*

Vu l'ouvrage qui a pour titre *Histoire de France*, cours élémentaire à l'usage de l'enseignement primaire par F.T.D., 5e édition, 170e mille : cours moyen à l'usage des élèves qui se préparent aux examens de l'enseignement primaire, par F.T.D., 9e édition ; cours supérieur à l'usage des élèves des classes supérieures et des candidats aux brevets de capacité (collection F.T.D., année 1897), publié à la Librairie générale catholique et classique, Emmanuel Vitte, libraire-imprimeur de l'archevêché et des Facultés catholiques, place Bellecour, n°s 3 et 5, à Lyon ;

Vu l'ouvrage qui a pour titre *Histoire de France*, à l'usage de la jeunesse, revue et complétée par M. l'abbé Courval, ancien supérieur du petit séminaire de Séez, 13e édition, tome 2, année 1893, chez M. Poussielgue, libraire, rue Cassette, n° 15, à Paris ;

Vu l'ouvrage qui a pour titre : *La première histoire de France par demandes et par réponses*, par un professeur d'histoire, 27e édition, à Amiens, librairie Piteux frères, rue de la République, n° 82 ;

Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu,

Arrête :

Art. 1er. — Sont interdits les ouvrages et brochures ci-dessus désignés, comme livres d'enseignement, de lecture et de prix, dans les établissements d'enseignement privés et libres.

Art. 2. MM. les recteurs d'Académie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Georges Leygues.

Les ouvrages sont clairement désignés. Il semble que les inspecteurs n'ont plus qu'à les saisir et à déférer ensuite le directeur de l'établissement devant le tribunal compétent.

Mais voyez les facilités qu'il y a pour empêcher les inspecteurs d'agir.

L'arrêté vise seulement ou la 5e ou la 9e ou la 14e édition des ouvrages parus en 1893 et 1897. Il suffit donc d'en déchirer les couvertures ou de mettre fort à propos un pâté d'encre sur les chiffres qui indiquent l'édition et l'année de la publication. Le tour est joué.

En présence d'un livre, taché ou déchiré aux bons endroits, les inspecteurs ne peuvent savoir s'ils ont devant eux un livre autorisé ou non.

Lors même qu'ils flairent une supercherie, ils n'osent dresser procès-verbal.

La crainte d'une gaffe les retient.

Pour n'avoir aucunement peur de se tromper ils auraient besoin de connaître les pages et les passages qui ont motivé la condamnation.

Or, personne n'a pris le soin de les leur indiquer.

Ils savent simplement que tel livre peut être saisi. Mais ils ignorent pourquoi.

Les motifs d'interdiction

L'arrêté ministériel ne pourrait-il, ne devrait-il pas les renseigner ?

Si cette demande, qui n'a rien de subversif, on en conviendra, était favorablement accueillie, les inspecteurs ne se laissant plus abuser pourchasseraient à coup sûr les mauvais manuels.

En outre, la connaissance des textes condamnés leur permettrait certainement de découvrir un assez grand nombre d'autres ouvrages également condamnables, mais ignorés du Conseil supérieur à cause de leur usage purement local.

A cette très petite et cependant bien utile réforme, il serait bon d'en ajouter une autre. Toutefois, avant de la formuler, je tiens à faire remarquer que la plupart des universitaires chargés d'assurer l'exécution des arrêtés ministériels, ne possèdent pas tous la même nomenclature des livres interdits. Chacun a sa liste — quand il en a une — qui diffère de celle des autres. Cela se conçoit. Au fur et à mesure qu'une interdiction est prononcée, chacun en prend note. Mais on peut commettre un oubli ; un arrêté peut passer inaperçu ; la liste qu'on a dû confectionner personnellement, sans y être tenu, ne remonte peut-être pas au delà de l'année où on l'est entré dans l'administration.

Bref, pour diverses raisons, les listes des inspecteurs ne se ressemblent pas. Non obligatoires du reste, elles ne sont peut-être pas très nombreuses.

Il ne serait donc pas mauvais, selon nous, que tous les ans, ou encore après chaque arrêté d'interdiction, le *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique* publiât l'énumération complète des ouvrages interdits.

Ce serait une mesure administrative facile à prendre, une simple « note de service » à rédiger.

Mais cela changerait les habitudes des bureaux. Ma proposition va être sévèrement jugée rue de Grenelle.

Armand DEPPER.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

VOYAGES PRÉSIDENTIELS

M. Loubet en Algérie

Paris, 15 juin. — On assure que la marine a commencé des préparatifs pour un voyage de M. Loubet en Algérie. Le Président embarquera à Toulon sur le cuirassé amiral *Saint-Louis* ; la force navale complète de la Méditerranée l'accompagnera dans les eaux algériennes.

MM. Combes, André, Pelletan et Doumergue feront partie du voyage. M. Loubet, rentrera par Tunis ; le nouveau Bey le recevra à son débarquement ; le retour s'effectuera probablement par Marseille.

A Toulouse

Toulouse, 15 juin. — La municipalité de Toulouse va faire des démarches pour inviter le président de la République à séjourner à Toulouse pendant les manœuvres de corps d'armée qu'exécuteront le 16e et le 17e corps entre Castelnaudary et Toulouse, du 3 au 9 septembre.

La revue aurait lieu le 9 septembre aux environs de Toulouse.

Au Mans

Le Mans, 15 juin. — MM. Delanney, préfet de la Sarthe ; de Marthes, ancien préfet, et Ligneul, maire du Mans, ont été reçus à l'Elysée pour régler les derniers détails de la visite que fera, le 22 juin, au Mans, le président de la République, à l'occasion de la vingt-huitième fête fédérale des sociétés de gymnastique de France.

Le président du Conseil et le ministre de la guerre ont accepté l'invitation et accompagneront M. Loubet.

Un officier d'ordonnance du président de la République viendra lundi au Mans et parcourra les différents itinéraires que suivra le cortège présidentiel.

Election d'un vice-président à la Chambre

Paris, 15 juin. — Les délégués des gauches ayant décidé hier de présenter M. Dubief, radical socialiste, comme successeur de M. Trouillot, à la vice-présidence de la Chambre, et les progressistes se désintéressant de la lutte, c'est, dit-on, un membre de l'Action libérale parlementaire qui sera le concurrent de M. Dubief à l'élection de jeudi prochain.

LE SERVICE DE DEUX ANS

(De notre correspondant particulier)

Paris, 15 juin. — La proposition de loi relative au service de deux ans, dont la discussion commencera jeudi devant le Sénat, repose, on le sait sur la suppression des dispenses, l'utilisation dans l'armée active des hommes classés dans les services auxiliaires, l'augmentation du nombre des rengagés.

Au moment où ce débat va s'ouvrir, il est intéressant d'indiquer en quelques mots les autres modifications proposées au régime actuel.

Tout le monde devant désormais faire deux années de service actif, le tirage au sort serait supprimé, les conseils de revision seraient maintenus, mais leur rôle se trouverait considérablement simplifié puisque les dispenses de droit seraient abolies et qu'il n'y aurait plus qu'à statuer sur le cas des jeunes gens susceptibles par leurs infirmités d'être exemptés du service actif et classés dans les services auxiliaires.

Les soutiens effectifs de famille feraient deux ans comme les autres, mais leur famille recevrait une allocation de 250 à 300 francs (le chiffre n'est pas fixé) par an et par famille. Les jeunes gens ayant été ajournés une fois devraient néanmoins accomplir leurs deux années de service actif, après un second ajournement, ils feraient un an. La taxe militaire serait supprimée. Le contingent annuel serait incorporé le 1er octobre au lieu du 1er novembre.

La quotité des permissions, qui est actuellement de 1070 environ, soit 10 0 0, serait abaissée à 4 0 0 environ, soit 15 jours par an et par homme. Enfin les emplois ne seraient attribués par l'Etat, les départements, les communes ou les compagnies subventionnées par l'Etat qu'à ceux qui ayant été reconnus bons pour le service auraient accompli au moins 3 ans de service effectif, c'est-à-dire que, pour en bénéficier, il faudrait avoir contracté un rengagement d'un an. L'Algérie serait soumise dorénavant au même régime que la Métropole.

Quant aux charges budgétaires, elles sont évaluées à 12 millions pour les allocations aux familles nécessiteuses privées de leur soutien ; 7 millions et demi pour l'augmentation de 10,000 sous-officiers rengagés ; 3 millions pour un supplément de 10.000 caporaux et soldats engagés volontaires ; 2 millions et demi résultant de la suppression de la taxe militaire, soit un total de 25 millions par an. Ce surcroît de dépenses n'arrêtera pas le Parlement et il est démontré que le nouveau régime n'affaiblit pas la défense nationale.

T. H.

LA PROPOSITION D'AMNISTIE

Paris, 15 juin. — M. Gauthier (de Clagny), député de Versailles, devait demain lundi, déposer sur le bureau de la Chambre une proposition d'amnistie. Le journal *La Presse* se déclare en mesure d'annoncer que ce dépôt est retardé de quelques jours.

Le cas du général Bonnal

Paris, 15 juin. — Parlant du cas du général Bonnal, le *Figaro* confirme que l'incident dont on a parlé est d'ordre absolument privé.

Depuis vingt ans, le général Bonnal est victime de réclamations d'une famille qui prétend qu'un héritage aurait été détourné par lui.

La famille, qui s'appuie sur un jugement rendu en sa faveur vers 1880, est en ce moment représentée par M. Delard, habitant Floressac, dans le Lot.

La plainte a été portée par M. Delard. Le rapport a été rédigé par le général Pendezec, et c'est pour dégager sa responsabilité que le général Bonnal a été traduit devant le conseil d'enquête, auquel il a donné les explications les plus concluantes.

Le *Radical* répète qu'il s'agit d'une affaire purement privée, qui aura son dénouement devant la justice civile et dont l'autorité n'a eu à s'occuper qu'accessoirement, c'est-à-dire pour juger si les faits reprochés au général sont de nature à constituer une faute contre l'honneur.

Le *Radical* ajoute que le conseil d'enquête ayant rendu un avis favorable, le ministre ne peut prendre aucune mesure de rigueur contre le général en question, puisque l'avis du conseil d'enquête ne peut être modifié qu'en faveur de l'officier.

La succession de M. Doumer

Paris, 15 juin. — Parmi les noms mis en avant pour la succession de M. Doumer comme gouverneur général de l'Indo-Chine, on cite ceux de MM. Guyot, sénateur du Rhône ; Laurent, directeur de la comptabilité au ministère des finances ; Pierre Baudin, ancien ministre des travaux publics, et Chautemps, ancien ministre des colonies.

Le Grand Prix de Paris

Paris, 15 juin. — Des averses alternent avec de trop rares et de trop courtes éclaircies, tel est, en deux mots, avec la défaite du favori, le bilan de la journée. Malgré ce temps plutôt désagréable, la foule a été aussi nombreuse à Longchamps que les autres années. Sportmen, parieurs, badauds ne sont pas gens à s'arrêter pour si peu lorsqu'il s'agit de satisfaire leur passion ou leur curiosité. Quant aux femmes, elles ont été plus intrépides encore. Munies de longs manteaux, de parapluies, de caoutchoucs, elles sont parties bravement, ne craignant pas de mouiller leurs petits pieds dans le sable humide du pesage ou dans l'herbe boueuse de la pelouse. Avant que le signal de la première course ait été donné, les tribunes étaient absolument combles.

Dans celle du comité, nos élégantes mondaines arboraient des toilettes éblouissantes.

Dans la tribune d'honneur, le monde officiel au grand complet, ministres, présidents des chambres, ambassadeurs étrangers, sénateurs, députés, hauts-fonctionnaires et généraux. En bas, de l'autre côté de la piste, un fouillis des plus pittoresques, des plus amusants. Là, ce sont des milliers et des milliers de gens, le nez en l'air pour consulter l'état du ciel et tout-à-coup, lorsqu'une averse tombe, une éclosion subite de parapluies transformant la pelouse en une énorme champignonnière.

Selon l'usage, le président de la République s'est rendu à Longchamps dans sa daumont attelée de quatre chevaux, précédée du piqueur Troude en culotte blanche et chapeau galonné d'or. Le président était accompagné de Mme Loubet, du général Dubois et de M. Combarieu, secrétaires généraux de l'Elysée.

Dans une seconde voiture avaient pris place Mme Combarieu, Mme la générale Dubois, M. Henry Paulet, chef du secrétariat particulier et un officier de la maison militaire. Sur tout le parcours, principalement avenue Marigny, aux Champs-Elysées et dans l'avenue du Bois, la foule, assez nombreuse malgré le temps pluvieux, a fait un accueil sympathique au chef de l'Etat.

A l'arrivée sur l'hippodrome de Longchamps, le président de la République a été reçu par les membres de la Société d'encouragement qui ont offert une magnifique gerbe de fleurs à Mme Loubet. Des fleurs, il y en avait à profusion, échelonnées sur les marches des escaliers, courant en guirlandes parfumées sur le rebord des tribunes.

Aussitôt l'arrivée du Président à la tribune d'honneur où l'avaient précédé les membres du Gouvernement et du corps diplomatique, le pavillon tricolore est hissé au sommet. M. Loubet occupe le premier rang avec ses invités et le défilé des chevaux devant prendre part à la grande épreuve internationale commence.

Voici le grand favori *Retz*, le poulain de M. Camille Blanc, le vainqueur du grand criterium de Nice, de la poule des produits, et du Derby de Chantilly, pour lequel au pesage, on paie 5 4 ; *Sceptre*, la pouliche anglaise, qui vient lui disputer le grand prix, après avoir remporté, de l'autre côté de la Manche, les deux mille guinées, le prix des oaks, mais après avoir été battue dans le Derby d'Epsom. Le champion d'Angleterre, à 28/10. Voici encore Kizil Kourgan.

La jument de M. de Saint-Alary qui, cotée 25/1, a remporté le prix de Diane, la poule d'essai des pouliches et le prix Lupin ; puis les deux chevaux qui suivaient immédiatement *Retz* dans le prix du Jockey-Club, *Lognes* à Mme la baronne de Forest, et *Astronome II* au baron de Schicker ; voici encore *Maximum* à M. de Bremond, *Arizona* à M. de Saint-Alary, *Kakimono*, *Rob-Roy*, *Olivarez* et *Bahr Yousouf*. En tout onze partants. Les préliminaires de la course sont lestement menés, le drapeau du starter s'abaisse et le peloton s'élance.

Pour changer, il pleut. Le train, en raison de la lourdeur du terrain, est un peu plus lent que de coutume. Les favorisés, *Retz* principalement fait bonne figure, mais *Kizil-Kourgan*, dont la forme est excellente, et qui s'accommode à merveille des 3000 m. du grand prix, se signale bientôt par ses foulées superbes. Elle galoppe avec aisance tandis que la pouliche anglaise, *Sceptre*, sur laquelle son propriétaire, soutenu par tous ses compatriotes, fondait les plus belles espérances, ne tarde pas à faiblir.

Bientôt la lutte se dessine. Il est certain que la jument d'Albion sera battue ; certain aussi que *Retz*, *Maximum*, *Kizil-Kourgan* et *Arizona* figureront à l'arrivée. Mais dans quel ordre ?

La victoire reviendra-t-elle à l'outsider ou au favori ? La minute est émouvante. Enfin, un grand cri s'élève : *Kizil-Kourgan !... Kizil-Kourgan !..* On voit, en effet, la casaque rayée de jaune et de marron de M. de Saint-Alary franchir le poteau suivie de près de la casaque verte surmontée d'une toque bleu-ciel de M. Camille Blanc et de la casaque cerise à toque blanche de M. de Brémond. C'est l'outsider qui montée dans un style superbe par W. Pratt qui remporte la palme, gagnant d'une tête. Le favori *Retz*, fort bien piloté par G. Stern, et *Maximum* arrivent dead-heat pour la deuxième place. *Arizona* est quatrième, *Olivarez* cinquième. Cris, ovations, présentation du vainqueur au Président, bref tout le cérémonial accoutumé.

M. Loubet, le grand prix couru, est remonté dans sa daumont et rentre à l'Elysée, recueillant partout de nouvelles marques de respect. Le ciel, s'étant rasséréné, le retour a été superbe.

T. H.

Les Faux Millions

MISES EN LIBERTÉ

Louis Danrignac et Me Langlois

Paris, 15 juin. — M. André, juge d'instruction, a fait remettre en liberté Louis Danrignac qui avait été arrêté récemment en Tunisie.

Ainsi que nous le faisions prévoir, M. Langlois, ancien notaire, a également été remis en liberté dans la soirée de samedi.

La déposition de M. Lefèvre

A propos de la déposition de M. Lefèvre, notaire à Valenciennes, devant M. Leydet, juge d'instruction, le *Matin* a reçu la lettre suivante :

Paris, le 13 juin 1902.

Monsieur le Directeur,

Mon client, M. Lefèvre, notaire à Valenciennes, me prie de vous demander de faire une petite note rectificative intercalée dans votre article de ce soir « Affaire Humbert-Crawford », indiquant que les paroles que vous lui attribuez dans sa déposition lors de son interrogatoire, paroles rapportées dans votre numéro 6682 du 12 de ce mois, sixième colonne, vous ont été mal rapportées et contraires à sa déposition, que, notamment, c'est par erreur que vous avez indiqué qu'il avait déclaré que son père lui avait envoyé une dépêche indiquant qu'il avait vu 40 millions de valeurs, et il n'a jamais reçu semblable dépêche.

Je compte sur votre loyauté habituelle pour faire aujourd'hui cette rectification.

Veuillez agréer, etc.

Emile DURET.

M. Cochefert en voyage

On annonce que M. Cochefert, chef de la Sûreté, est parti samedi soir pour une destination inconnue, après avoir reçu une commission rogatoire de M. Leydet, juge d'instruction.

Crawford a-t-il existé ?

Le *Berliner Tageblatt* prétend que oui. Au dire du journal berlinois, c'était un aventurier qui vécut pendant quelque temps à New-York et prit part à la guerre de Secession. Peu de temps après, il entreprit une expédition de flibustiers pour venir en aide à l'empereur Maximilien, au Mexique, qui l'accueillit bien et qui lui conféra le grade de général de division.

Après l'exécution de Maximilien, Bob Crawford rentra à New York où il se lia avec Jim Fisk, le roi des chemins de fer. Il gagna une fortune qui fut bientôt dissipée. Bob Crawford alla en Egypte et, au début de la guerre russo-turque, passa en Turquie. Un moment, il fut accusé d'avoir trahi les Turcs à Plewna. Il offrit ses services à la Russie, mais essuya un refus.

La dernière fois qu'on le vit à Paris, ce fut en compagnie du général Guzman Blanco, l'ancien président du Venezuela.

« Il est fort probable, conclut le *Tageblatt*, que cet aventurier est le fameux oncle de qui les deux neveux se sont vantés de tenir un héritage qui n'existait pas ».

Mouvement préfectoral

Paris, 15 juin. — Le mouvement préfectoral qui est en préparation au ministère de l'intérieur ne paraîtra pas avant quinze jours ou trois semaines.

Manifestation républicaine

Caen, 15 juin. — L'Association républicaine a voté, hier soir, l'adresse suivante :

« L'Association républicaine de Caen, réunie en assemblée générale envoie ses chaleureuses félicitations au nouveau ministère pour son affirmation de vouloir veiller sur les intérêts économiques du pays, appliquer les lois de conservation républicaine ; faire aboutir promptement les réformes attendues, notamment le service de deux ans, l'abrogation de la loi Falloux.

» L'association émet le vœu que le respect du gouvernement républicain soit enfin exigé des fonctionnaires de tous ordres. »

Le liquidateur des Assomptionnistes

Paris, 15 juin. — On se souvient de l'arrestation de M. Lasnier, ancien greffier de la première chambre du tribunal civil et liquidateur judiciaire des biens des congrégations dissoutes. Il était inculpé d'avoir dilapidé les biens à lui confiés.

L'enquête confirma la confusion extrême dans laquelle se trouvaient les livres de Lasnier. Celui-ci protesta de sa bonne foi et tout laisse supposer que, débordé, il n'a pu tenir une comptabilité exacte, mais n'a point commis d'acte indélicat. Le défenseur de l'ancien greffier présente une requête de mise en liberté provisoire en faveur de son client.

Le parquet a donné hier un avis favorable et Lasnier sera mis, dès demain, en liberté provisoire.

UN DÉTACHEMENT FRANÇAIS

massacré en Afrique

Paris, 15 juin. — *L'Echo de Paris* se dit informé qu'un détachement composé d'un lieutenant d'infanterie coloniale, deux sergents et dix tirailleurs sénégalais, a été massacré dans la Guinée française, entre Kouskey et Kourouna.

La catastrophe de la Martinique

Retour de M. le sénateur Knight — Navrant récit

Bordeaux, 15 juin. — Le paquebot transatlantique *Canada*, venant des Antilles, est arrivé à Pauillac ce matin. Parmi les cent soixante passagers embarqués à Fort-de-France, on remarque M. Knight, sénateur de la Martinique, et les enfants de M. Mouttet, gouverneur de la Martinique, qui, ainsi que Mme Mouttet, a trouvé la mort dans la catastrophe.

M. Knight a quitté Fort-de-France le 1er juin après avoir organisé, d'accord avec le gouverneur intérimaire, les secours, et donné à ses compatriotes des témoignages de dévouement dont la malheureuse population affolée avait tant besoin.

Le mercredi 7 mai, M. Knight se trouvait au Lorrain, où il faisait une conférence en faveur de M. Percin, candidat à la députation. C'est là qu'il vit les premiers courants de lave, les pluies de cendres, etc. Cependant, personne ne croyait à ce moment à l'imminence de la catastrophe.

M. Knight continuait sa tournée de conférences, lorsqu'il apprit, le jour de l'élection, par des gens qui fuyaient, toute l'étendue du désastre. Une dépêche de Fort-de-France laissait cependant des doutes.

Estimant qu'il pouvait y avoir des secours à organiser, M. Knight se dirigea avec sa voiture